

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, convoqué le 14 novembre 2014, s'est réuni en conseil ordinaire le 19 novembre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François LOSCH, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM. Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI ; Mmes Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN
Adjoints

MM. Arnaud BURGIN, Philippe DEBREUX, Michaël LAFLOTTE, Yves CLARIS, Jean-Pierre BAZELAIRE, Mmes Denise MARULL, Anne-Marie WEISDORF, Joëlle WIRTZ, Aurélie WOLLERT

A donné procuration :

Daniel PHILIPPE à Jean-François LOSCH

Yves CLARIS arrivé à 20h55

Aurélie WOLLERT arrivée à 21h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal du 28 octobre 2014
2. Achat d'un véhicule en remplacement du camion communal
3. Décision Modificative n°5 Budget commune
4. Décision Modificative n°6 Budget commune
5. Signature d'une convention avec Orange relative aux travaux d'aménagement rue de la côte
6. Reconduction de la Taxe d'Aménagement
7. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
8. Mise en vente de l'ancienne maison des associations

***Informations diverses**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF EN REMPLACEMENT DU CAMION COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le camion communal doit être remplacé. En effet, le contrôle technique présente une liste de défauts qui engendreraient des frais conséquents. Du fait de sa vétusté, il serait plus judicieux d'envisager son remplacement.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule de type BOXER châssis simple cabine neuf pour le remplacer. Ce véhicule identique à l'actuel permettra de transporter différents matériels nécessaires à leurs activités.

Le montant du véhicule est de 24 760 € TTC avec une reprise de 1 560 € TTC.

Ce véhicule sera marqué du logo de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'acquérir un véhicule de type BOXER châssis simple cabine neuf pour un montant de 24 760 € TTC avec une reprise de 1 560 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2014 par décision modificative.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNE

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, du département et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2014,

Vu l'achat d'un véhicule en remplacement du camion communal,

Considérant qu'il y a nécessité d'ouvrir une opération intitulée « Achat d'un camion » portant le numéro 29 et précisant que l'opération sera entièrement financée par un emprunt, il convient d'abonder le compte 2182 opération 29,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section investissement recette, compte 1641 : + 23 200 €

Section investissement dépenses, compte 2182, opération 29 : + 23 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative telle que présentée.

DÉCISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET COMMUNE

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, du département et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 24 avril 2014 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2014,

Considérant qu'il y a nécessité d'abonder le compte 21311 opération 19,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Section investissement dépenses, compte 2111 opération 24 : - 400 €

Section investissement dépenses, compte 21311, opération 19 : + 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative telle que présentée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DE LA CÔTE

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement par effacement d'équipements de communications électroniques aériens existants, Orange accompagne la collectivité territoriale en étant un partenaire technique et financier pour les opérations d'enfouissement de ses réseaux aériens.

Afin de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de ces travaux, il est nécessaire de signer une convention entre les deux parties qui précisent les modalités pratiques et techniques de ces travaux qui sont réalisés rue de la côte ;

Orange versera à la commune la somme de 1 795.50 € pour cette opération d'enfouissement.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer ladite convention.

RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Par délibération du 19 octobre 2011, le Conseil Municipal avait institué sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 % pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

La durée de validité arrivant à échéance, il convient de délibérer à nouveau avant le 30 novembre 2014 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015 sachant que tous les ans la commune peut délibérer pour fixer les taux et les exonérations avant le 30 novembre de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N + 1.

Cette délibération sera reconduite automatiquement d'année en année.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Conseil Municipal,

VU le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2014 qui a procédé à la révision des attributions de compensation des communes membres de Metz Métropole,

VU l'article 1606 nonies C du Code Général des Impôts,
Le montant de l'attribution de compensation 2015 actualisé à reverser est de 8 437 €.
Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT, tel que présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

VENTE DE L'ANCIENNE MAISON DES ASSOCIATIONS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Lessy est propriétaire de l'ancienne maison des associations, sise 13 rue de châtel, parcelle cadastrée n°108 section 1 d'une superficie de 277 m².

Compte-tenu de l'état de délabrement de celle-ci,

Considérant que les travaux de réfection seraient trop conséquents pour le budget de la commune,

Le Maire propose au Conseil Municipal l'éventualité de mettre en vente l'ancienne maison des associations.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 - DIA :

- 8 rue des fraises

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain pour cette vente, en l'absence de projet communal sur ce bien.

2 - Numérotation des habitations :

Les deux nouvelles constructions rue de la côte seront numérotées comme suit :

Maison Costantini : n°15

Maison Monzani/Rémiatte : n°13

La nouvelle construction de M. Krieg portera le numéro 34 bis rue de Plappeville

3 - Travaux rue de la côte : (Point présenté par Jean-François)

Les travaux suivent leurs cours. Ils évoluent en fonction des conditions météorologiques.

4 - Le sénateur Jean-louis MASSON tiendra une permanence le vendredi 28 novembre 2014 à 16h30 en mairie.

5 - SIVT : *(Point présenté par Anne WEISDORF)*

Le S.I.V.T a organisé une journée d'information le 4 novembre 2014. L'objectif était de présenter des actions réalisées ou soutenues par la structure tant dans le domaine de l'hébergement, la restauration que la mise en valeur du patrimoine local, exemple :

- Un code QR installé à la gare de Vigy,
- La ferme de Godchure, première Abbaye de Villers Bettnach, 2 gîtes, chambres d'hôte
- Le domaine du XVIIIème à Flevy, 3 chambres d'hôte, 1 suite et 4 gîtes
- La ferme auberge de Chantereine à Vernéville, volaille fermière
- Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion à Gravelotte, visite guidée
- Fondation du Patrimoine, la Chapelle St Privat à Montigny –les-Metz, vestige, sa création entre 750 et 850 sous Pépin le Bref ou sous Charlemagne. Cette journée fut riche en échanges car elle a permis aux élus de se rencontrer.

D'autre part, le Syndicat a organisé un concours de dessins à destination du jeune public sur le thème « Imagine un blason pour le Pays Messin ». Un jury composé de représentants du S.I.V.T du Pays Messin, a eu la lourde tâche de sélectionner les meilleurs dessins. La remise des prix aura le mercredi 3 décembre à 17 heures. Pourquoi pas, la participation de l'école au prochain concours de dessins.

6 - SIEGVO : *(Point présenté par Yves CLARIS)*

L'assemblée générale a décidé de la reconduite sans augmentation des tarifs de l'eau et de la location des compteurs. Une commission "qualité" de l'eau a été mise en place pour étudier la possibilité et le coût d'une décarbonatation de l'eau. La station de Roncourt, station de pompage principale du SIEGVO, est vieillissante et nécessite, à court terme, des travaux de rénovation et de consolidation.

7 - SMGF : *(Point présenté par Yves CLARIS)*

Le bilan financier pour 2014 est excédentaire. En regard des parcelles disponibles le nombre de "coupes" sera limité. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le 15 décembre 2014. Le début de l'année 2015 sera un peu perturbé au niveau de l'ONF suite au départ de deux agents, car un des agents remplaçants est en formation jusqu'à mars 2015.

8 - Compte-rendu du conseil d'école : (Point présenté par Nathalie DAMIEN)

Le conseil d'école a eu lieu le 6 novembre 2014. Mme Cornu a présenté les effectifs qui s'élèvent à 53 élèves pour l'année 2014-2015. Les prévisions pour l'année 2015-2016 sont de 54 élèves. Les effectifs sont donc stables, ce qui est encourageant pour l'avenir de notre école. Mme Cornu remercie la municipalité pour le nouvel équipement de la bibliothèque (étagères, chaises et tables).

9- Repas des aînés :

La date a été fixée au Dimanche 1^{er} mars 2015. L'animation sera faite par Martial RAVENEL et le traiteur Jean-Michel MUH

10 - Calendrier des prochaines manifestations 2015 :

20 juin : feux de la Saint-Jean organisé par l'APE

13 septembre : fête de la Saint-Gorgon

20 septembre : têtards

27 septembre : biennale des arts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.